



Mairie de **COSSÉ-LE-VIVIEN**
Rue de Nantes – B.P. 65
53230 COSSÉ-LE-VIVIEN

Tél. **02.43.98.80.24**
Télécopie 02.43.98.97.65

► Site Internet : www.cosse-le-vivien.fr
Courriel : mairie@cosse-le-vivien.fr

► Site Internet du Musée communal :
www.musee-robert-tatin.fr

Objet : RAPPEL - Inscription au portail famille

Madame, Monsieur,

La commune de Cossé-le-Vivien a mis en place pour cette rentrée scolaire un nouveau logiciel famille. Ce logiciel a pour but de remplacer les fiches de renseignements trop nombreuses et fastidieuses à remplir pour les familles. Ce logiciel permet également de réaliser un pointage informatique des enfants présents et de faciliter le travail lié à la facturation.

En juin 2015, nous avons communiqué aux familles des enfants scolarisés sur la commune des courriers pour indiquer les démarches à réaliser sur le nouveau logiciel « **portail famille Pays de Craon** ». Courant juillet, les services administratifs de la mairie ont téléphoné aux familles qui n'avaient pas fait les démarches dans les délais afin que celles-ci s'inscrivent sur le portail (site Internet : familles.paysdecraon.fr).

A ce jour, **votre enfant n'est pas enregistré**. Cette démarche est obligatoire pour chaque enfant scolarisé sur les écoles de la commune (même s'il ne fréquente aucun des services municipaux). Cet outil permet le bon fonctionnement de nos services mais aussi de garantir la sécurité de votre enfant quand il est sous notre responsabilité. En cas d'absence d'information sur votre enfant, nous ne pourrions pas vous prévenir en cas d'urgence.

Ainsi, je vous demande de réaliser cette inscription avant **le jeudi 3 septembre 2015**. Si vous ne disposez pas d'outil informatique ou en cas de difficulté pour créer votre compte famille, **il est possible de prendre rendez-vous en mairie auprès de Mme Anne-Sophie SIROU**, responsable du service enfance (tap@cosse-le-vivien.fr ou au 02.43.98.80.24).

Comptant sur votre compréhension et restant à votre disposition, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,
Christophe LANGOUËT

N.B. : merci de ne pas tenir compte de ce courrier si vous avez déjà réalisé l'inscription.

Pour plus de renseignements : <http://www.cosse-le-vivien.fr/viecommunale/scolaire/restaurant-scolaire>